

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 281/05

MDE 14/042/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES DE PROCÈS INIQUÉ

IRAK

### Quatre ressortissants palestiniens :

**Faraj Abdullah Mulhim (h), 41 ans (âge non confirmé)**

**Adnan Abdullah Mulhim (h), 31 ans (âge non confirmé)**

**Amir Abdullah Mulhim (h), 26 ans (âge non confirmé)**

**Masud Nur al Din al Mahdi (h), 33 ans (âge non confirmé)**

Londres, le 28 octobre 2005

Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj Abdullah Mulhim et ses frères Adnan et Amir, quatre ressortissants palestiniens installés à Bagdad, ont été torturés en détention et risquent d'être soumis à de nouveaux sévices. Amnesty International craint par ailleurs qu'ils ne bénéficient pas d'une procédure équitable et qu'ils soient condamnés à la peine capitale.

Pendant la nuit du 12 au 13 mai, des membres de la Brigade des Loups, une unité des forces de sécurité placée sous l'autorité du ministère irakien de l'Intérieur, ont pris d'assaut un groupe d'appartements du bâtiment palestinien de Baladiyat, à Bagdad, dans le camp de Baladiyat, et ont arrêté Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj, Adnan et Amir Abdullah Mulhim, qu'ils soupçonnaient d'avoir perpétré un attentat à la bombe, le 12 mai, dans le district d'al Jadidda à Bagdad. Lors de l'arrestation, certaines sources indiquent que des membres de la Brigade des Loups ont battu les quatre Palestiniens à coups de crosse de fusil.

Le 13 mai, les autorités ont annoncé l'interpellation des quatre suspects dans le cadre de l'enquête sur l'attentat de la veille et la chaîne satellite *al Iraqiyya* a diffusé des images de Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj, Adnan et Amir Abdullah Mulhim. Le 14 mai, on pouvait voir sur cette antenne les quatre hommes « avouer » leur responsabilité dans l'attentat. Des proches ayant vu l'émission ont remarqué qu'ils présentaient des blessures au visage qui donnaient à penser qu'ils avaient « avoué » sous la torture. Kadhim Jawad Kadhim, ressortissant irakien appréhendé dans la rue pour violation du couvre-feu, était présenté comme témoin. Il aurait informé les forces de sécurité que l'un des quatre hommes arrêtés, qu'il connaissait bien, était à l'origine de l'attentat. Selon certaines sources, Kadhim Jawad Kadhim souffre de « *troubles mentaux* », mais Amnesty International ne dispose pas d'éléments d'information au sujet de son état de santé.

Environ deux mois après leur arrestation, les familles des quatre hommes ont appris qu'ils étaient détenus au siège de la *Mudiriyat al Jaraim al Kubra* (Direction des crimes majeurs) dans le district al Adhamiyya de Bagdad. Au mois de juillet, elles ont organisé une rencontre entre les détenus et un avocat, auquel ils ont raconté les tortures qu'ils avaient systématiquement endurées pendant vingt-sept jours, lorsqu'ils étaient aux mains de la Brigade des Loups dans un bâtiment du ministère de l'Intérieur à Bagdad, dans le district al Ziyouna. Ils auraient été battus avec des câbles et auraient reçu des décharges électriques aux mains, aux poignets, aux doigts, aux chevilles et aux pieds, ainsi que des brûlures de cigarette au visage. En outre, ils auraient été placés dans une pièce dont le sol était recouvert d'eau, tandis qu'un courant électrique était appliqué au liquide. Les hommes ont signé des « aveux » dans lesquels ils reconnaissaient leur responsabilité dans cinq autres attentats à la bombe perpétrés dans d'autres districts de Bagdad. Toutefois, après avoir enquêté auprès de commissariats de police, leur avocat s'est procuré des documents indiquant que ces attentats n'avaient jamais eu lieu. Depuis leur transfert dans les locaux de la *Mudiriyat al Jaraim al Kubra*, Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj, Adnan et Amir Abdullah Mulhim n'ont pas été torturés. Depuis le mois d'août, leurs proches sont autorisés à leur rendre visite une fois par semaine.

Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles ces quatre hommes risquent d'être remis à la Brigade des Loups pour de nouveaux interrogatoires, car ils pourraient être à nouveau torturés. On ignore la nature exacte des charges retenues contre eux, cependant, leur dossier est actuellement entre les mains d'un juge d'instruction et leur procès pourrait s'ouvrir dans les semaines à venir. S'ils sont déclarés coupables, Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj, Adnan et Amir Abdullah Mulhim risquent la peine capitale pour leur rôle présumé dans l'attentat.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les forces de sécurité irakiennes auraient systématiquement recouru à la torture. Parmi les méthodes utilisées figurent les coups de câbles sur diverses parties du corps, les brûlures de cigarette et les décharges électriques au niveau des parties génitales. On a également signalé l'usage de perceuses électriques sur les bras et les jambes des suppliciés. Au nombre des victimes, on compte des personnes soupçonnées d'appartenance à des groupes d'opposition armés ou d'« activités terroristes ». Des centaines de civils ont été tués lors d'attentats à l'explosif et d'attentats suicides menés sans discrimination par des groupes armés opposés au gouvernement irakien et à la force multinationale. Amnesty International condamne régulièrement ces attaques, qu'elle considère comme des crimes contre l'humanité.

L'organisation de défense des droits humains ne dispose pas d'informations détaillées concernant les procédures suivies par les tribunaux pénaux irakiens dans les affaires de « terrorisme », et, notamment, d'attentats à la bombe. Elle est cependant préoccupée à l'idée que les « aveux » ne soient couramment arrachés aux détenus sous la torture et retenus à titre de preuves lors de leur procès. Dans son émission *Le terrorisme face à la justice*, la chaîne satellite *al Iraqiyya* diffuse régulièrement des images de personnes « avouant » certains faits, le corps marqué, manifestement, de traces de torture. Depuis la mise en place du nouveau gouvernement irakien, début mai 2005, de très nombreuses personnes ont été condamnées à mort parce qu'elles appartenaient, semble-t-il, à des groupes armés et menaient apparemment des « activités terroristes ». Jusqu'à présent, trois ont été exécutées.

Depuis la chute de Bagdad, en avril 2003, les Palestiniens vivant en Irak sont de plus en plus souvent les cibles d'atteintes. Beaucoup auraient été tués, tandis que d'autres ont fui le pays. Récemment, la ministre des Émigrés et des Déplacés aurait déclaré que tous les Palestiniens n'étaient pas les bienvenus et qu'ils devraient quitter l'Irak.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par le fait que Masud Nur al Din al Mahdi, Faraj Abdullah Mulhim et ses frères Adnan et Amir ont été torturés par des membres de la Brigade des Loups et demandez instamment qu'une enquête indépendante soit ouverte sans délai sur ces informations et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;
- efforcez-vous d'obtenir des précisions concernant les charges retenues contre les quatre hommes ;
- exhortez les autorités à veiller à ce qu'aucune déclaration obtenue sous la torture ne soit retenue à titre de preuve lors de leur procès ;
- priez-les de faire le nécessaire pour que ces hommes soient autorisés à bénéficier d'une prise en charge médicale si besoin est ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les investigations portant sur l'implication présumée de ces hommes dans l'attentat à la bombe du 12 mai 2005 soient transparentes, à ce qu'ils bénéficient, le cas échéant, de procédures pleinement conformes aux normes internationales d'équité et à ce qu'ils ne soient pas condamnés à la peine capitale.

### **APPELS À :**

**Remarque :** L'adresse électronique et le numéro de fax du Premier ministre irakien ne sont pas disponibles. Merci de vous adresser à l'ambassade ou aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays et de leur demander de faire suivre vos appels à :

**Ibrahim al Jafari, Premier ministre de la République d'Irak**

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,*

**Vous pouvez aussi adresser vos appels directement à :**

**Baqir Jabr Solagh, Ministre de l'Intérieur**

**Fax :** +964 1 7180305 (Merci de vous montrer persévérant. Si votre fax ne parvient pas à son destinataire, veuillez l'envoyer par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre*

### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 10 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**